

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 503X-CA-7693**

concernant l'octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de plomberie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** que l'UQO souhaite retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de plomberie;

**ATTENDU** la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 2 et le 28 avril 2026;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

**ATTENDU** que l'entreprise Av-Tech Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par monsieur Patrick Drolet,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de plomberie au montant maximal de cent trente-sept mille sept cent quatre dollars (137 704 \$) avant taxes pour une période ne pouvant excéder trente-quatre (34) mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 avril 2029, à l'entreprise Av-Tech Inc.;

**D'AUTORISER** l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 503X-CA-7694**

concernant la nomination de cinq membres à la commission des études

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général* numéro 1 de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

**ATTENDU** l'article 103 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les postes vacants à la commission des études;

**ATTENDU** l'avis de désignation des représentantes, représentants des professeures, professeurs à la commission des études, à la suite de l'assemblée générale statutaire du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les recommandations de la secrétaire générale;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par monsieur Patrick Drolet,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à la commission des études pour un mandat de deux ans, débutant le 21 mai 2026 et se terminant le 22 mai 2028 :

- À titre de professeure, professeur occupant un poste de direction de département, de module, ou de responsable de programme :
  - Monsieur Shamsodin Taheri, responsable de programme cycle supérieur au Département d'informatique et d'ingénierie, pour un premier mandat;
  - Monsieur Omer Landry Nguena Timo, co-directeur du Module de l'informatique, pour un premier mandat
  - Madame Célyne Lalande, directrice de Module du travail social;
- À titre de professeure, professeur :
  - Monsieur Martin X. Noël, professeur au Département des sciences administratives, pour un premier mandat;
  - Madame Stéphanie Turgeon, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, pour un premier mandat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION 503X-CA-7695**

concernant l'engagement et l'affectation d'un conseiller-cadre stratégique en innovation numérique et cybersécurité au Rectorat

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Ndeye Khady Ngom,

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION 503X-CA-7696**

concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice du Bureau du respect de la personne

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

Sur proposition de monsieur Daniel Champagne, appuyée par madame Murielle Laberge,

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION 503X-CA-7697**

concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice de cabinet

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Pascal Proulx,

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION 503X-CA-7698**

concernant l'engagement et l'affectation d'une doyenne au Décanat de la gestion académique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

Sur proposition de monsieur Daniel Champagne, appuyée par madame Murielle Laberge,

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION 503X-CA-7699**

concernant l'affectation à un poste de cadre-conseil au Décanat de la gestion académique relevant du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Murielle Laberge,

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 503X-CA-7700**

concernant l'approbation d'un avenant au contrat de construction de la résidence étudiante pour des coûts supplémentaires associés au chauffage temporaire du bâtiment pendant les travaux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les délais à déplacer les lignes électriques à proximité de la nouvelle résidence étudiante occasionnés par Hydro-Québec;

**ATTENDU** que l'entrepreneur en construction, Les industries CAMA, s'est vu dans l'obligation de trouver une solution alternative au chauffage du bâtiment afin de poursuivre les travaux intérieurs au cours de l'hiver;

**ATTENDU** que cette condition n'était pas connue lors du dépôt des soumissions;

**ATTENDU** qu'entre le 13 février et le 28 mars 2026, la location d'équipement de chauffage temporaire a été nécessaire;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par monsieur Pascal Proulx,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'avenant au contrat de construction de la résidence étudiante pour des coûts supplémentaires associés au chauffage temporaire du bâtiment pendant les travaux, comprenant la location des équipements et l'achat de diesel, pour un montant de cent quarante-sept mille deux cent dix dollars (147 210 \$) avant taxes;

**AUTORISER** les signataires du contrat initial, M. Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration, et Me Sophie Ouellet, secrétaire générale, à signer ledit avenant.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 503X-CA-7701**

concernant l'autorisation de délégation de signature des baux des résidences étudiantes et de représentation auprès du Tribunal administratif du logement

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les exigences du Tribunal administratif du logement en matière de représentation;

**ATTENDU** la préparation des baux des résidences étudiantes et la nécessité des membres du personnel de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides de les signer au nom de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Pascal Proulx, appuyée par monsieur Daniel Champagne,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** les membres du personnel de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides (CSUOL) suivants à procéder aux signatures des baux des résidences étudiantes de l'UQO :

- Monsieur Julien Grégoire-Gauthier, directeur
- Mme Sophie Cousineau, technicienne en administration
- Mme Gorana Bosancic, technicienne en administration

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources à donner les autorisations requises au directeur du CSUOL, M. Julien Grégoire-Gauthier, ou à toute autre personne de son choix, pour représenter l'UQO au Tribunal administratif du logement (TAL).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 503X-CA-7702**

concernant l'autorisation de signature d'un amendement au protocole d'entente avec la Ville de Gatineau en lien avec les travaux de prolongement des services d'aqueduc et sanitaire dans le cadre de la construction de la résidence étudiante

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le protocole d'entente signé en mars 2025 entre la Ville de Gatineau et l'Université concernant la desserte en services municipaux du projet de résidence étudiante;

**ATTENDU** que ladite entente prévoit une contribution financière de la Ville de Gatineau équivalente à cinquante pour cent (50 %) des coûts admissibles du projet;

**ATTENDU** que les coûts réels des travaux ont excédé les prévisions budgétaires initiales, notamment en raison de conditions de sol imprévues rencontrées lors de la réalisation du chantier;

**ATTENDU** la nécessité de modifier l'entente afin d'ajuster le montant de la quote-part de la municipalité, passant de cinq cent mille dollars (500 000 \$) à sept cent dix mille dollars (710 000 \$);

**ATTENDU** que l'adresse du projet doit être modifiée du 259 au 195 boul. Alexandre-Taché;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Champagne, appuyée par madame Manel Kammoun,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** les signataires de l'entente initiale avec la Ville de Gatineau, Mme Murielle Laberge, rectrice, et Me Sophie Ouellet, secrétaire générale, à signer l'amendement à cette entente en lien avec les travaux de prolongement des services d'aqueduc et sanitaire dans le cadre de la construction de la résidence étudiante.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 503X-CA-7703**

concernant une modification au plan des effectifs pour l'année 2026-2027

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le plan des effectifs au 20 mai 2026;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance.

Sur proposition de madame Ndeye Khady Ngom, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la modification au plan des effectifs pour l'année 2026-2027, tel que déposé en annexe 1, comprenant la modification suivante :

#### **Au 20 mai 2026 :**

1. **Abolition** d'un (1) poste cadre de directrice ou de directeur du Bureau du respect de la personne au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources à Gatineau;
2. **Création** d'un (1) poste cadre de directrice ou de directeur du Bureau du respect de la personne au Rectorat à Gatineau.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 503X-CA-7704**

concernant la nomination d'un membre externe et d'un membre interne au comité exécutif de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent troisième réunion (extraordinaire) tenue le mercredi 20 mai 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** les articles 96 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

**ATTENDU** que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 57.6 a) du *Règlement général*;

**ATTENDU** la perte de qualité à siéger au conseil d'administration, et incidemment au comité exécutif, de monsieur Alexandre Mathieu;

**ATTENDU** l'échéance du premier mandat de madame Manel Kammoun, le 17 juin 2026;

**ATTENDU** que la durée des mandats est de deux (2) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Daniel Champagne,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur Pascal Proulx, à titre de membre externe du comité exécutif, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 21 mai 2026 et prenant fin le 20 mai 2028;

**DE NOMMER** madame Manel Kammoun, à titre de membre interne du comité exécutif, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 18 juin 2026 et prenant fin le 17 juin 2028.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale